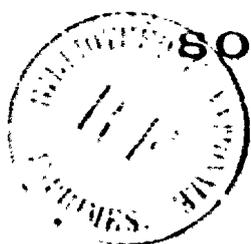


**LE MAGASIN**  
DE  
**DÉCORS DE L'OPÉRA**

RUE RICHER



**SON HISTOIRE**

(1791-1891)

PAR

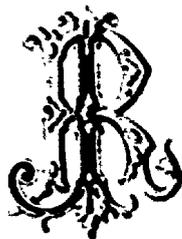
**Constant PIERRE**

*Commis principal au Secrétariat du Conservatoire national de Musique*

*Officier d'Académie*

---

TEXTE ACCOMPAGNÉ DES PLANS PAR L'AUTEUR & DE GRAVURES PAR GEORGES FULLER



**PARIS**

BIBLIOTHÈQUE DE LA « REVUE DRAMATIQUE ET MUSICALE »

3, Carrefour de l'Odéon, 3

—  
1894



# SOMMAIRE

## I

### ÉTAT PRIMITIF

(1781-1803)

- Acquisition du terrain en 1781 pour la construction des magasins et ateliers de l'Opéra. — Le faubourg Poissonnière et les environs en 1781. — Ouverture successive des voies adjacentes actuelles. — Projet de reconstruction du théâtre de l'Opéra, après l'incendie de la salle du Palais-Royal, en 1781; il n'est pas adopté.
- Installation d'une annexe du « Dépôt des Fêtes nationales » sous la Révolution. — Détails sur l'organisation de cette administration.
- Propositions d'achat faites par des spéculateurs à la direction des Domaines, en l'an IV. — Opposition du Ministre de l'Intérieur, basée sur les besoins des services du Conservatoire, des Fêtes nationales et des Théâtres. — Il consent à quelques locations en l'an VIII, puis, en l'an X, à l'aliénation des parties en bordure des voies publiques. — Noms des acquéreurs et prix d'adjudication.

## II

### ÉTAT ACTUEL

(1815-1894)

#### § I. — Affectations diverses.

- Transfert des hangars et ateliers des entrepreneurs sur la partie du terrain de la rue Richer conservée par l'Etat. — Dépôt du matériel des fêtes publiques. — Ateliers des grands théâtres. — Édification d'un magasin de décors pour le Théâtre-Français, en 1811. — Projet de cession à la Ville de Paris du mobilier des fêtes avec jouissance des bâtiments.
- Constructions nouvelles pour le service de l'Opéra, en 1819 : salles de danse, hangar, pavillon pour le concierge, etc.
- Création de l'usine royale d'éclairage par le gaz pour le service et au profit de l'Opéra, en 1818. — Enquête à Londres par M. de La Ferté; son opinion sur l'application du gaz aux théâtres. — Construction de l'usine à la barrière des Martyrs, en 1819; installation d'un gazomètre rue Richer, en 1821. — Inauguration du gaz à l'Opéra de la rue Le Peletier, en 1822. — Explosion du gazomètre en 1819; sa suppression.

**§ II. — Affectation définitive au service de l'Opéra.**

Affectation au service exclusif de l'Opéra du terrain de la rue Richer, en 1851. — Construction d'un atelier de peinture. — Détails sur les anciens et nouveaux procédés de peinture des décors. — Le travail à la journée et aux pièces. — Tarif.

L'incendie de 1861. — Projet de vente du terrain et de transfert des ateliers et magasins dans d'autres locaux. — Installation provisoire au Palais de l'Industrie. — Vente des matériaux provenant de l'incendie.

Reconstruction rue Richer. — L'école de danse est transférée dans les bâtiments du nouvel Opéra. — Construction d'un hall et d'une nouvelle façade en 1880.

L'incendie de 1891. — Destruction complète du matériel. — Installation provisoire au Palais de l'Industrie. — Nouveau projet d'aliénation et de transfert des magasins et ateliers.



# LE MAGASIN DE DÉCORS DE L'OPÉRA

## SON HISTOIRE

### I

#### ETAT PRIMITIF

(1781-1853)

- Acquisition du terrain en 1781 pour la construction des magasins et ateliers de l'Opéra. — Le faubourg Poissonnière et ses environs en 1781. Ouverture successive des voies adjacentes actuelles. — Projet de reconstruction de l'Opéra, après l'incendie de la salle du Palais-Royal en 1781; il n'est pas adopté.
- Installation d'une annexe du « Dépôt des Fêtes nationales » sous la Révolution. — Détails sur l'organisation de cette administration.
- Propositions d'achat faites par des spéculateurs, à la direction des Domaines, en l'an IV. — Opposition du Ministre de l'Intérieur basée sur les besoins des services du Conservatoire, des fêtes nationales et des théâtres. — Il consent à quelques locations en l'an VIII, puis en l'an X, à l'aliénation des parties en bordure des voies publiques. — Nom des acquéreurs et prix d'adjudication.

Il est question, on le sait, de vendre le terrain sur lequel s'élevait le magasin de décors de l'Opéra, rue Richer, avant le violent incendie qui survint si soudainement dans la soirée du samedi 6 janvier 1854.

Si ce projet se réalise, comme tout le fait prévoir, il ne restera plus rien alors au domaine public, de l'immense terrain acquis par l'État il y a plus de cent dix ans, dont une grande partie a déjà été aliénée au commencement de ce siècle.

C'est l'incendie — cause fatale et malheureusement trop fréquente dans l'histoire du théâtre — qui détermina l'acquisition de cet immeuble. Vers 1781, le feu ayant pris dans les ateliers que renfermait l'Hôtel des Menus-Plaisirs du Roi, du côté du faubourg Poissonnière et de la ruelle de l'Egoût (depuis rue Richer), l'intendant général, Papillon de la Ferté, acheta, avec l'agrément de Necker, directeur général des Finances (1776-1781), les terrains situés au delà de ladite ruelle et se prolongeant jusqu'à la rue Bleue, afin d'y construire les ateliers et magasins qu'il était urgent d'écartier des dépôts et collections du mobilier de la couronne et des fêtes.

Ce quartier, encore peu peuplé, était dépourvu de la majeure partie des voies qui le sillonnent aujourd'hui. Quelques maisons seulement, s'élevaient au milieu de vastes enclos et vergers. A droite du faubourg Poissonnière (appelé aussi rue Poissonnière et parfois encore rue Sainte-Anne (1), dénomination qu'elle avait reçue vers 1660 à cause du voisinage d'une chapelle située un peu au-dessous de la caserne de la Nouvelle-France, mais du côté opposé, entre les rues Papillon et Montholon), il y avait la rue de l'Échiquier (2), le chemin des petites écuries du Roi (3) et la rue de Paradis. A gauche, la rue Bergère (4), la ruelle de l'Égoût (5) et la rue Bleue, appelée longtemps rue d'Enfer, probablement parce qu'elle faisait suite à la rue de Paradis (6). La rue d'Hauteville, autorisée en 1772, ne devait être percée qu'en 1783 (partie entre le boulevard et la rue de Paradis) (7), celle d'Enghien ne devait être

(1) Sur un plan du district de Saint-Joseph, dressé suivant règlement d'avril 1789 (*Bibl. nat.*, Va. 289), la partie comprise entre le boulevard et la rue Bleue est dénommée rue Poissonnière, celle qui fait suite (de la rue Bleue à la rue Bellefond) porte le nom de Sainte-Anne.

(2) L'ouverture de la rue de l'Échiquier avait été autorisée par lettres-patentes du 14 août 1772, délivrées au prieur et aux religieux du Prieuré royal des Filles-Dieu et au sieur Goupy, entrepreneur de bâtiments à Paris. Ces lettres-patentes accordaient l'ouverture de deux rues, « l'une formant le prolongement de la rue Bergère, depuis la rue Poissonnière jusqu'à la grande rue du Faubourg-Saint-Denis, en passant par la maison d'ile de l'Échiquier » ; l'autre, « depuis la rue Basse-Saint-Denis (absorbée depuis par le boulevard Bonne-Nouvelle) jusqu'à la rue de Paradis, en traversant le terrain de l'Égoût, acquis par le sieur Dumont ». (Délibérations du bureau de la Ville de Paris du 20 février 1771; avis favorable à l'enregistrement des lettres-patentes. — *Archives nationales*, H. 1875, p. 116.)

(3) Ce chemin fut transformé en rue par décision du 18 thermidor an IX. Les petites écuries du Roi étaient situées à l'angle de ce chemin et du faubourg Saint Denis.

(4) D'abord simple chemin dont le tracé fut rectifié en 1739 et où l'on commença à construire des maisons peu après.

(5) Une ordonnance du bureau des Finances de la généralité de Paris, en date du 25 février 1777, porte que la sûreté publique et la commodité des citoyens exigent l'élargissement de la ruelle de l'Égoût, une de celles que l'on voyait avec peine. Suivant le plan géométral levé en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1775 par Verniquet, elle n'avait que 8 à 11 pieds (3<sup>m</sup> 53) de largeur, que l'on proposait de porter à 24 (7<sup>m</sup> 80). (*Arch. nat.*, K. 105.)

L'élargissement à 36 pieds (11<sup>m</sup> 70) de la ruelle de l'Égoût (située entre la rue (du faubourg) Poissonnière et celle du faubourg Montmartre), fut ordonné par lettres-patentes délivrées à Versailles, le 9 mars 1782. Le nom actuel lui fut donné en l'honneur de Jean-Charles Richer, écuyer, avocat au Parlement et échevin de la Ville de Paris de 1780 à 1782. En 1784, la largeur fut réduite à 30 pieds (9<sup>m</sup> 73) et le tracé reporté dans l'axe de la rue de Provence.

(6) Sur le plan précité du district Saint-Joseph (1789), cette voie est dénommée rue d'Enfer ou Bleue.

(7) D'après les lettres-patentes d'autorisation accordées aux religieuses Filles-Dieu (14 octobre 1772), cette rue devait être nommée *Delamichodière*; elle reçut, lors de son percement en 1783, le nom d'Hauteville, qui était le titre du seigneur Jean-Baptiste de la Michodière, comte d'Hauteville, prévôt des marchands de 1772 à 1777.



**PLAN DE TERRAIN ACQUIS EN 1981**

Avec indication de ses diverses transformations

(Extrait de l'Annuaire Municipal du 19 avril 1990).

autorisée qu'en 1783 (8 août) et ouverte en 1792 sous le nom de Mably (1), qu'elle conserva jusqu'au 27 avril 1814, et, lointaine était encore l'ouverture de la rue Sainte-Cécile (1853). Parallèlement au faubourg Poissonnière, il n'existait que la rue de la Voierie (aujourd'hui rue Cadet) qui, avec le faubourg, formait les deux côtés d'un grand quadrilatère dont la ruelle de l'Egoût (rue Richer) et la rue Bleue étaient la base et le sommet. Ce n'est qu'en 1787 que fut commencé le passage Saulnier et, beaucoup plus tard, les rues du Conservatoire (1853), de Trévise (1836, partie entre la rue Richer et la rue Bleue) et la cité Trévise (1840) : ces deux dernières sur l'emplacement de l'hôtel du maréchal Mortier, duc de Trévise (1768-1835).

La nouvelle propriété domaniale était donc en bordure de trois voies et tenait dans sa plus longue partie au faubourg Poissonnière. Elle aurait formé un rectangle parfait sans deux petites enclaves, l'une à proximité de la ruelle de l'Egoût (rue Richer), l'autre à l'angle de la rue Bleue, appartenant à différents particuliers, (A et B du plan ci-contre (2)).

A peine acquise, cette propriété faillit recevoir une destination qui n'avait pas été prévue. L'incendie ayant détruit, le 8 juin 1781, la salle du Palais-Royal où se trouvait l'Académie royale de musique (Opéra), on se mit à la recherche d'un local pour l'abriter provisoirement. Beaucoup d'emplacements furent proposés, parmi lesquels nous trouvons le terrain qui nous occupe, ce qu'aucun des historiens de l'Opéra n'a encore signalé. Enfin, lisons-nous dans un rapport manuscrit conservé aux *Archives nationales* (O<sup>1</sup> 670, p. 33), le dernier local qu'on a vu « est un terrain « vague appartenant depuis peu au Roi, et qui est situé rue Poissonnière, près le « magasin des Meaus, lequel contient 84 toises de longueur sur 18 de largeur. » Et le rédacteur ajoute : « La rue Poissonnière est large et belle, elle est environ- « née, outre le boulevard, de plusieurs rues qui sont d'un facile accès et il est ques- « tion de faire dans peu, l'ouverture d'une nouvelle rue, qui communiquera depuis

(1) Bonnot de Mably, ancien chanoine de l'église abbatiale de l'île Barbe.

(2) La première, A, fut vendue au Châtelet peu après (9 juin 1788) et confisquée ensuite comme propriété d'émigré. Une note que nous relevons sur un plan daté de l'an V (1797) l'indique comme appartenant à différents particuliers, co-proprétaires avec la nation. Sur un autre plan du 18 germinal VI (7 avril 1798), nous trouvons cette note écrite postérieurement : « La nue-propriété au citoyen Lecoq ; bail fait pour trois, six, neuf, jouissance du 1<sup>er</sup> messidor VII (19 juin 1799) au citoyen Lacasse, charpentier. Elle était acquise par Daligre à vie, de citoyen Lecoq père ; elle était louée 1,300 livres. » Enfin, une lettre du Ministre des Finances du 25 brumaire an X (17 novembre 1801) nous confirme que ce bâtiment était propriété indivise entre la nation et les héritiers Daligre.

L'origine de la seconde, B, nous est moins connue ; cependant nous savons qu'en l'an III, elle faisait partie de la succession d'André Mouchet.

« le faubourg Saint-Denis jusque dans celles de Montmartre, de Provence, d'Artois (1) et de la Chaussée-d'Antin (2). »

Des nombreux projets présentés, c'est celui de l'architecte Lenoir, on le sait, qui eut la préférence (3). En attendant l'achèvement des travaux, les représentations de l'Opéra se firent dans la salle des Menus-Plaisirs, qui servait ordinairement aux répétitions des spectacles de la Cour.

Notre terrain resta donc à sa destination primitive.

Les entrepreneurs qui travaillaient pour le compte du Gouvernement installèrent, à leurs frais, des hangars et baraques pour leurs ateliers, entre autres Francastel, chargé des travaux de charpente et de menuiserie, qui concéda son entreprise à Lacasse, le 28 fructidor an II (15 septembre 1794).

Sous la Révolution, cet immeuble fut de la plus grande utilité. Le nombre considérable de fêtes qui eurent lieu, occasionna la construction et la conservation d'un matériel important et surtout encombrant : mâts, palissades, échafaudages, estrades, tribunes, chars, statues allégoriques, accessoires divers, etc., pour lesquels un vaste espace était nécessaire. Les bâtiments des anciens Menus-Plaisirs, situés en face, à l'encoignure de la rue (du faubourg) Poissonnière, sur la rue Richer et qui faisaient retour vers la rue Bergère, étaient affectés à l'emmagasinement du matériel plus susceptible de détérioration. Il fallut même procéder à des travaux spéciaux d'agencement. Ainsi, pour conserver le char qui avait servi à la fête de l'Être suprême (20 prairial an II — 8 juin 1794), l'inspecteur général des bâtiments de la République, Hubert, dut proposer, à la Commission des travaux publics, le percement d'une haute et large baie, la porte principale n'étant pas suffisamment grande. L'importance même de ce service, motiva la création d'une administration particulière, sous le titre de « Dépôt des Fêtes nationales ». Jusqu'en l'an III, il n'y avait eu aucune organisation régulière, ni surtout unité de direction. Un directeur particulier fut alors nommé pour exercer une surveillance active. Cette mesure ne produisit pas les effets que l'on en espérait, et, à l'approche de la célébration des fêtes du 14 juillet et du 9 thermidor, en 1796, on tenta une réorganisation ayant pour but d'apporter plus d'ordre et d'économie dans les services et « une plus stricte vigilance dans la conservation des effets ». Ces objets étaient disséminés dans différents dépôts, sans que l'on en connût précisément le nombre et la nature; de sorte, qu'à chaque fête on était obligé d'en faire établir de neufs. L'utilisation de ces objets

---

(1) Depuis rue Cerutti et ensuite rue Lafitte.

(2) Il s'agit, on le voit, de la rue Richer projetée.

(3) Lenoir, architecte de la reine Marie-Antoinette offrit de construire l'Opéra en trois mois sur un terrain situé boulevard Saint-Martin, à lui appartenant. Il tint parole et livra la nouvelle salle après 85 jours de travaux de jour et de nuit.

était d'ailleurs difficile, par suite du changement, à chaque fête, de l'architecte chargé des détails d'organisation, insuffisamment renseigné sur l'état du matériel. En outre, chacun nommait son ordonnateur, lequel déléguait une partie de ses fonctions à d'autres personnes, ce qui contribuait à augmenter le désordre et le désarroi. Pour remédier à cet état de choses, le Ministre de l'Intérieur, Benezecq, approuva, le 13 prairial an IV (1<sup>er</sup> juin 1796), le rapport qui lui fut présenté et nomma le citoyen Lachabeaussière « ordonnateur en chef des fêtes et cérémonies publiques », en l'autorisant à réduire les sous-ordonnateurs au nombre purement nécessaire et à se concerter avec l'architecte Bellanger, pour l'organisation des dépôts et l'établissement des inventaires.

Après avoir fait représenter quelques pièces de théâtre, notamment *l'Intrigante* (1776), Lachabeaussière (né à Paris en 1752) avait publié, en 1793, un *Catéchisme républicain philosophique et moral*. Détenu en messidor an II, il adressa un exemplaire de cet ouvrage au Comité d'Instruction publique (15 juillet 1794), auquel il demanda d'abord une place dans ses bureaux (11 fructidor — 28 août) et, peu après, sa mise en réquisition « pour venir à Paris s'occuper de travaux littéraires » (3 vendémiaire an III — 24 septembre 1794). Auteur de plusieurs poésies patriotiques, il venait d'écrire les paroles du *Chant martial*, que Gossec mit en musique et qui fut exécuté à la fête des Victoires, le 10 prairial an IV (29 mai 1796), lorsqu'il fut appelé à seconder les vues du Ministre, dans la réorganisation du Dépôt des Fêtes nationales.

Les travaux de cet établissement étaient assez considérables. La correspondance consistait, lisons-nous dans un document du temps, « dans les ordres à donner « pour la sortie et la réintégration des objets de décoration, lors de la célébration « des fêtes nationales et de celles du palais Directorial. Elle a lieu encore, lors de la « célébration des fêtes partielles par les municipalités, et lorsque le gouvernement « veut bien aider le zèle des particuliers célébrant des cérémonies analogues à ses « principes et à ses arrêtés ». Parmi ces derniers, figurent les théophilanthropes. Ils trouvèrent appui et encouragement, on le sait, dans la personne de La Revellère-Lépeaux, l'un des membres du Directoire, qui, en l'an VI (1797-98), fit mettre à leur disposition plusieurs églises pour l'exercice de leur culte; mais ce que l'on sait moins, c'est qu'ils eurent aussi la jouissance d'une partie du matériel du dépôt : « On « les a aidés des moyens que le gouvernement emploie pour les fêtes nationales, on « leur a fait prêter à Paris plusieurs décorations du dépôt des fêtes nationales, pour « la célébration de leurs fêtes religieuses: on a aidé, par des secours, quelques-uns « des citoyens qui ont le plus contribué à les établir. On a stimulé le zèle des citoyens « des départements qui les ont adoptées et propagées. »

La nouvelle organisation du Dépôt ne fut pas des plus satisfaisantes, car le 13 prairial an V (1<sup>er</sup> juin 1797), juste un an après son premier arrêté, le même Ministre Benezecq, considérant qu'il était urgent « de porter la plus grande économie dans le

dépôt des fêtes nationales établi aux Menus », ordonna la suppression, à compter du 30 prairial (18 juin), de cette administration et chargea Ginguené de lui présenter « avant cette époque, un nouveau plan d'organisation simple et peu dispendieux ». Par la même décision, il était enjoint à Lachabeaussière de rendre compte, dans un délai de quinze jours, des fonds et objets qui lui avaient été confiés.

Ces mesures étaient la conséquence d'un projet consistant à réunir, sous l'unique direction de B. Sarrette (alors commissaire du gouvernement chargé de l'organisation du Conservatoire), les administrations du théâtre des Arts (Opéra), des Fêtes nationales et du Conservatoire de musique, à cause de la « liaison et de la dépendance réciproques de ces trois établissements ».

Dans une lettre adressée à Ginguené, Directeur général de l'Instruction publique, le 21 germinal an V (10 avril 1797), Sarrette s'était récusé quant à l'Opéra : « Je persiste à croire, écrivait-il, que le théâtre des Arts doit être administré séparément et je crois vous avoir donné verbalement les raisons suffisantes pour vous « prouver l'inconvénient de la réunion de ce dernier objet aux deux autres. » Pour ceux-ci, les fêtes nationales et le Conservatoire, Sarrette se montrait favorable au projet, sous certaines conditions pourtant : 1<sup>o</sup> création d'une Commission des fêtes nationales chargée d'élaborer les programmes; 2<sup>o</sup> nomination d'un conservateur du matériel; 3<sup>o</sup> formation de deux bureaux, l'un pour le secrétariat de la Commission, l'administration et la comptabilité; l'autre pour la garde des magasins, leur tenue et le contrôle des entrées et sorties du matériel; 4<sup>o</sup> immutabilité de l'architecte inspecteur des travaux.

Revenons au terrain de la rue Richer.

Sa situation avantageuse le faisait rechercher des spéculateurs, qui adressèrent des demandes d'achat à l'administration des domaines, dans le courant de l'an IV. A la suite de diverses réclamations et sur les instances du Ministre de l'Intérieur, son collègue des Finances décida, le 18 fructidor (4 septembre 1796), que, suivant sa lettre du 30 messidor (18 juillet), il serait passé outre aux soumissions, notamment à celle du citoyen Thomas, qui avait demandé la levée du sursis mis à l'aliénation « des terrains longeant les rues Richer et du Faubourg-Poissonnière, « séparés par une rue, de la maison des Menus-Plaisirs, et acquis par l'ancien gouvernement pour y établir des ateliers où se disposent les objets nécessaires aux « fêtes et cérémonies publiques. » En conséquence, la vente fut arrêtée par ordre en date du quatrième jour complémentaire suivant (20 septembre). Mais on avait compté sans la ténacité des acquéreurs, et le désir du Ministre des Finances de trouver des ressources nouvelles pour le Trésor embarrassé. A la date du 3 brumaire an VI (24 octobre 1797), ce dernier transmettait à son collègue de l'Intérieur la pétition d'un nommé Tesson, tendant à l'acquisition « du terrain et des vieux « bâtiments situés faubourg Poissonnière, au coin de celle Richer, numéros 30 et 31 »,

en lui demandant si les causes de refus invoquées en l'an IV, subsistaient toujours (1). Peu après (13 ventôse an VI — 3 mars 1798), nouvel envoi d'une soumission du sieur Savin, qui sollicitait 240 toises du même terrain. Enfin, dans le cours de l'an VII, les demandes furent si pressantes, que le Ministre crut devoir adresser un message au Conseil des Cinq-Cents, pour s'opposer à l'aliénation du terrain et lui proposer de le réunir irrévocablement au magasin des fêtes (messidor). L'administration des domaines n'acceptait pas volontiers cette situation, et elle avait réponse à toutes les objections du Ministre de l'Intérieur. Celui-ci s'étant opposé à une vente parce qu'il était question d'établir un chantier de bois sur le terrain, on lui répliqua — vainement, d'ailleurs — que ses craintes pour la sûreté du magasin des Menus, situé en face, n'étaient pas fondées, attendu qu'il se trouvait séparé de ce terrain par la rue Richer, d'une largeur de dix mètres, et qu'il serait fait prohibition du chantier, dans les conditions de la vente (25 fructidor an VII — 11 août 1799). Cette lutte entre autorités, fut vive et animée, ainsi qu'il résulte de la volumineuse correspondance dans laquelle nous avons puisé ces divers renseignements et qu'il serait oiseux d'analyser pièce par pièce. Pourtant, il faut reconnaître que la résistance du Ministre de l'Intérieur, qui avait dans son département le théâtre des Arts (Opéra), les Fêtes nationales et le Conservatoire, était fondée; ces services ayant pris une grande extension et se trouvant même à l'étroit dans les bâtiments de l'Hôtel des Menus-Plaisirs (2), il était urgent de conserver le terrain qui en dépendait, pour parer aux éventualités. Cependant, il dut bientôt céder devant les exigences du Trésor et consentir à ce qu'il en fût donné une partie à loyer, non par baux d'un an comme il le voulait, mais par périodes de trois, six ou neuf années, dans l'intérêt du Trésor (28 vendémiaire an VIII — 20 septembre 1799). Ce principe admis, l'administration des domaines entendit même faire payer loyer aux entrepreneurs ayant un atelier et des matériaux sur ce terrain, quoi qu'ils y fussent pour l'exécution des travaux nécessités par le service de l'Opéra et des fêtes (17 prairial et 3 thermidor an VIII — 6 juin, 22 juillet 1800).

C'était un acheminement vers l'aliénation tant désirée; elle ne tarda pas. Dans un rapport au Ministre, en date du 11 messidor an IX (30 juin 1801), l'archi-

(1) En 1789, ces bâtiments furent le chef-lieu du district de Saint-Joseph (plan précité de la Bibliothèque nationale), ils devinrent peu après le chef-lieu de la garde nationale. Dans la distribution des locaux, on remarque l'emplacement occupé par le « violon ».

(2) Suivant un plan que nous avons trouvé, l'Opéra occupait la partie sur laquelle a été ouverte la rue Sainte-Cécile (atelier de peinture), les bâtiments ayant façade sur le faubourg Poissonnière et sur la moitié de la rue Richer (magasins et ateliers); l'autre moitié de la façade, sur la rue Richer, faisant retour vers la rue Bergère, était affectée aux magasins pour les fêtes nationales, et, depuis l'an IV, le Conservatoire comprenait l'emplacement actuel et de petits corps de bâtiments, où étaient logés les inspecteurs de l'enseignement, bâtiments qui ont disparu dans le percement de la rue du Conservatoire.

teete Chalgrin, après avoir constaté que le grand accroissement du Conservatoire et les empiètements successifs de l'Opéra, en gênant le dépôt des fêtes nationales, avaient fait réserver le terrain dépendant des Menus. lui proposait, pour satisfaire au désir de l'administration des domaines, d'abandonner les parties en bordure des voies publiques (*b, c, e, f, i, j, k'*) et de conserver, pour le dépôt, la partie intérieure (*a, a', b', c', g, h, k'*), beaucoup moins avantageuse au point de vue de la vente. Le 25 brumaire an X (17 novembre 1801), le Ministre des Finances fit connaître son acceptation et transmit au Préfet de la Seine, l'invitation de procéder au lotissement et à la mise en adjudication.

Elle eut lieu, pour une partie, le 7 messidor suivant (26 juin), selon le procès-verbal du 14 du même mois (3 juillet 1802), et donna les résultats ci-après :

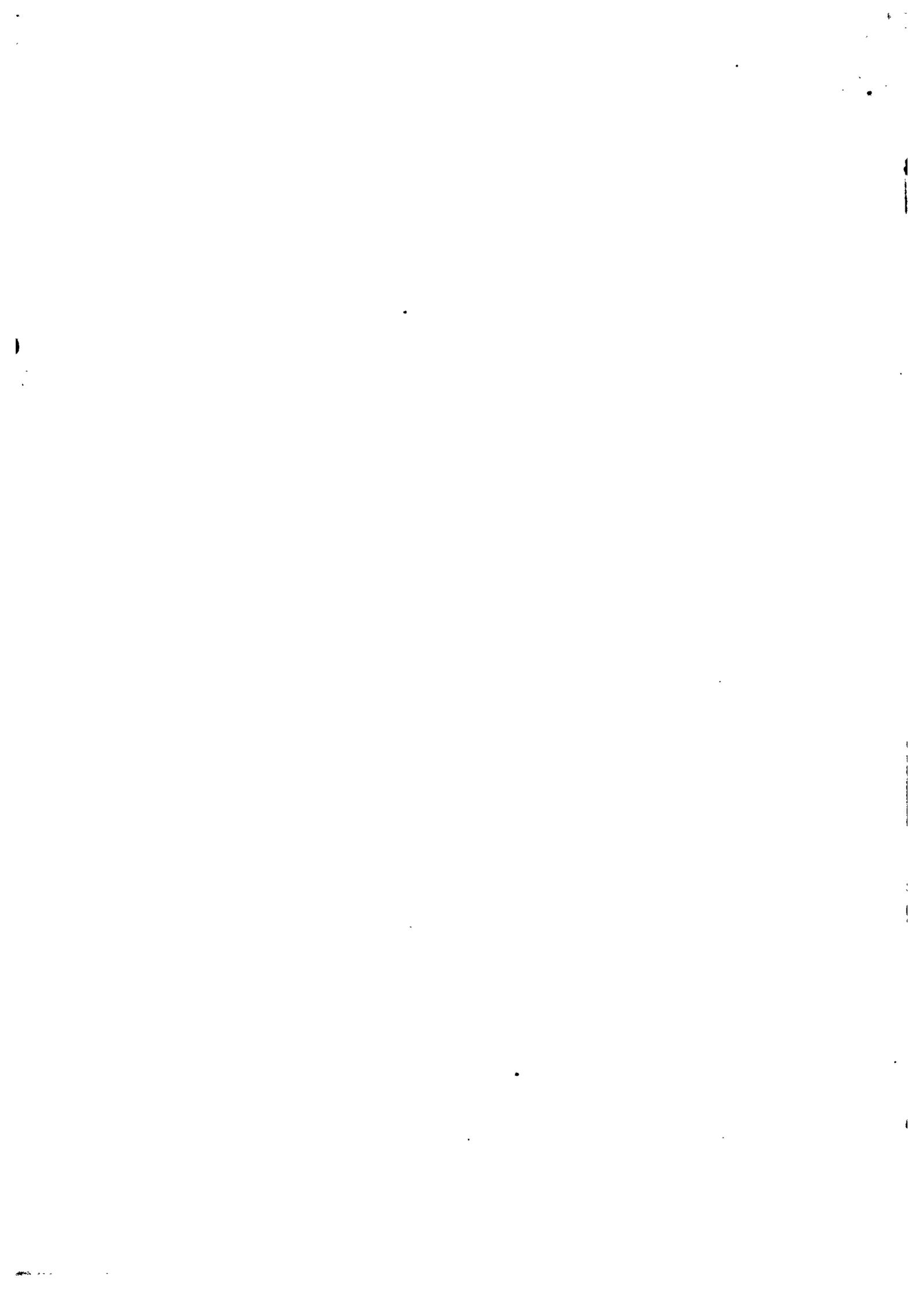
1 <sup>re</sup> lot : angle des rues Richer (numéros 2 et 4 actuels) et Poissonnière (45-47), vendu à Descoux (qui en céda peu après, une partie à Vavin, serrurier), moyennant.	21,100 fr.
2 <sup>e</sup> lot : numéro 53 actuel, à Touchard . . . . .	8,025 »
3 <sup>e</sup> lot : numéros 55 et 57 actuels, à Thomas . . . . .	7,300 »
4 <sup>e</sup> lot : numéro 59 actuel, à Robert Morel . . . . .	7,525 »

Une seconde vente fut faite, quelque temps après, le 23 pluviôse an IX (12 février 1803) :

5 <sup>e</sup> lot : emplacement du numéro 61 actuel du faubourg Poissonnière, adjugé à Tessier . . . . .	12,100 »
6 <sup>e</sup> lot : numéro 63 actuel, à Georges . . . . .	12,600 »
7 <sup>e</sup> et dernier lot : numéros 3 et 3 bis actuels de la rue Bleue, à Duvéy . . . . .	11,400 »
soit un total de . . . . .	<u>80,050 fr.</u>

chiffre remarquable pour l'époque, si l'on considère qu'il ne portait que sur la seule valeur du terrain et qui s'explique par ce fait que le quartier commençait à être fréquenté, habité et construit », conditions fort avantageuses pour une telle opération.

A dater de ce jour, il ne resta donc plus à l'État, que l'emplacement qu'il possède encore et où, on le sait, s'élevait en dernier lieu le magasin de décors de l'Opéra, mais qui, avant de lui être affecté définitivement, devait être l'objet de bien des transformations.



## ÉTAT ACTUEL

(1803-1897)

## § I. — Affectations diverses.

Transfert des hangars et ateliers des entrepreneurs, sur la partie du terrain de la rue Richer conservée par l'Etat. — Dépôt du matériel des fêtes publiques. — Ateliers des grands théâtres. — Edification d'un magasin de décors pour le Théâtre-Français, en 1811. — Projet de cession à la Ville de Paris.

Constructions nouvelles pour le service de l'Opéra, en 1819: salles de danse (école), hangar, pavillon pour le concierge.

Création de l'usine royale d'éclairage par le gaz, pour le service et au profit de l'Opéra, en 1818. — Enquête à Londres par M. de La Ferté, son opinion sur l'application du gaz aux théâtres. — Construction de l'usine à la barrière des Martyrs, en 1819. — Installation d'un gazomètre rue Richer, en 1821. — Inauguration du gaz à l'Opéra de la rue Le Peletier, en 1822. — Explosion du gazomètre, en 1819; sa suppression.

Au lendemain de la vente, les entrepreneurs qui avaient des ateliers ou hangars sur les parties aliénées (Lacasse entre autres), demandèrent à les transporter sur le reste du terrain domanial, et l'architecte Delannoy, en proposant ce transfert, réclama la construction des hangars projetés depuis longtemps pour le compte de l'Etat (6 vendémiaire an XI — 28 septembre 1802).

Jusqu'à-là, ce n'avait guère été qu'un terrain vague, réservé pour les besoins futurs. Nous voyons, en effet, sur un plan de réparations proposées par l'architecte Belanger, en l'an V, des indications comme celles-ci : grand hangar à construire, cour à clore, maison à la nation qu'il faut étayer, baraque à démolir, baraque démolie et volée, mur à faire, mur à relever suivant le nouvel alignement (partie située sur la rue Richer et le faubourg), et pour le reste : atelier de charpentiers employés pour la nation (faubourg), grand terrain faisant partie du magasin des fêtes nationales (partie intérieure). Un peu plus tard, nous voyons, avec une baraque, un lopin de terre au nom de Laurent, jardinier des Menus (sur la rue Bleue). Mais l'instant approchait où ce terrain allait recevoir une affectation sérieuse, par suite de l'encombrement des Menus-Plaisirs qui, par un décret impérial du 17 juillet 1808, étaient replacés sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur et réservés au dépôt des objets des fêtes publiques, aux ateliers des « quatre grands théâtres » et au Conservatoire.

Dès le 5 avril 1809, Delannoy, architecte, fit construire en forme de demi-cercle, comme elle a été conservée, la porte de la rue Richer, afin de faciliter l'entrée des grands chariots. Des quatre théâtres qui avaient leur magasin de décorations dans l'enceinte de l'Hôtel des Menus-Plaisirs, c'est le Théâtre-Français qui, se trouvant trop à l'étroit, sollicita le premier (12 mai 1811), la concession d'une



annexe sur le terrain de la rue Richer. Deux magasins, de 27 pieds de large et de 9) pieds de long, existaient alors sur une cour faisant suite à la porte d'entrée, séparés par un passage de 12 pieds. Celui de gauche (côté de la cité Trévisé) abritait le matériel des fêtes publiques; celui de droite servait à la réserve des décors du Théâtre-Français, il avait au-dessus, un vaste atelier de peinture (15 juillet 1812). Toutefois, la jouissance lui en était déjà comptée : « Les nécessités obligeront peut-être un jour à supprimer le bâtiment dont jouit le Théâtre-Français », lisons-nous dans un rapport du 12 octobre 1813, qui constatait également le commencement d'un atelier de peinture pour l'Opéra, dans l'intérieur des Menus.

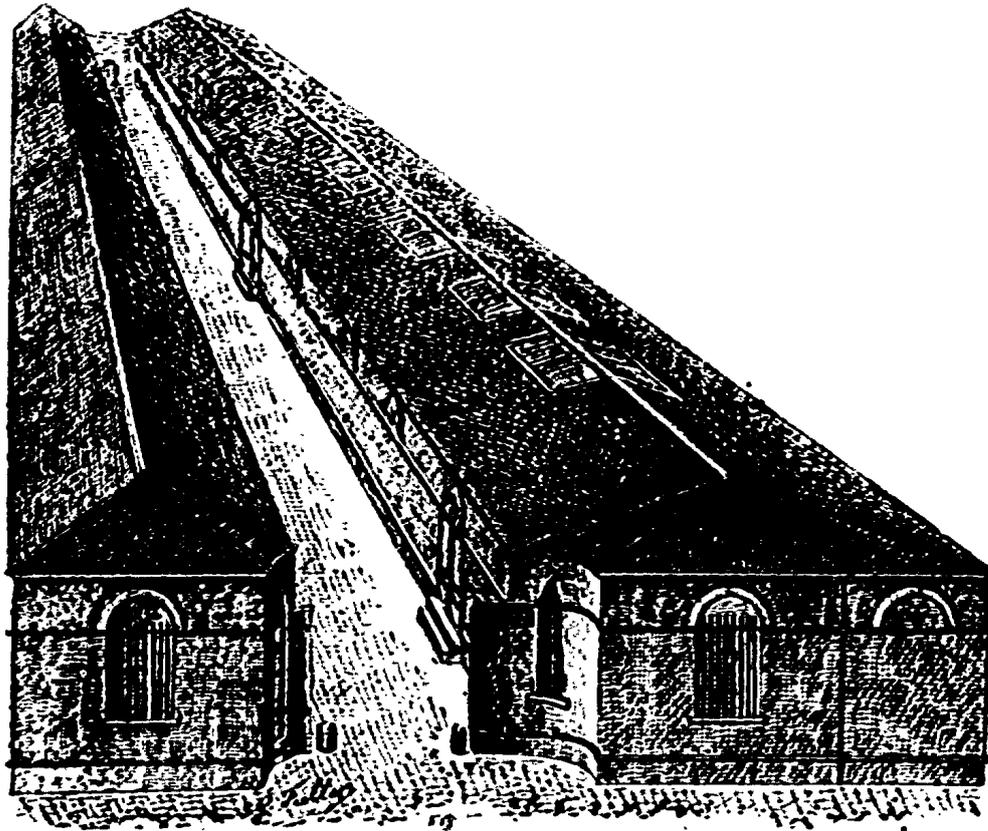
A ce moment, il était question de céder à la Ville de Paris le mobilier des fêtes, avec la jouissance des bâtiments où il était déposé, et du terrain de la rue Richer; mais ce projet fut abandonné par suite de l'opposition qu'il rencontra.

Pour mettre un terme aux discussions, sans cesse renaissantes entre les diverses administrations qui se partageaient l'Hôtel des Menus-Plaisirs, et réduire les prétentions du Conservatoire et de l'Opéra, ces établissements « tendant toujours à empiéter sur le dépôt des fêtes », le Ministre de l'Intérieur, Carnot, détermina exactement, par une décision du 14 avril 1815, les locaux que chacun devait occuper. Le dépôt des fêtes conserva les magasins attenants à ceux de l'Opéra, rue Richer (côté des numéros impairs actuels), et l'intégralité des terrains situés en face. C'était pour peu de temps.

Au mois de mai 1819, alors que se terminait l'édification d'un magasin « pour suppléer celui que l'Opéra tenait de la Ville, sur la place de la Bourse » (D du plan — l'autre, E, n'était encore qu'à l'état de projet), l'architecte Delannoy présenta les plans et devis de nouvelles constructions pour l'Opéra, comprenant, à gauche, un pavillon de concierge (H) et un hangar (G); à droite, deux salles de danse avec dépendances (F' F'). Ces dernières se composaient chacune d'un vestibule, d'un vestiaire pour les garçons, d'un second pour les demoiselles, d'une salle d'attente pour les mères et d'un cabinet pour le professeur (plans du 4 juillet 1819, *Archives de l'Opéra*). Les salles de danse étaient à plancher incliné: comme le hangar, elles n'avaient que treize pieds de hauteur au faite des chevrons et ne supportaient, par conséquent, aucun autre local. L'ensemble de ces constructions, évalué à 57,000 fr. environ, s'éleva en règlement, à 44,770 francs.

A la même époque, une partie de ce terrain servit à l'expérimentation d'une découverte dont les théâtres, en particulier, devaient largement bénéficier au point de vue de la commodité et de l'éclat de la mise en scène, mais qui intéressait encore plus le public, en raison de son utilité générale: nous voulons parler de l'éclairage au gaz. L'ingénieur français Philippe Lebon était mort en 1804, sans avoir pu faire adopter son admirable invention. Un Anglais, Winsor, qui avait étudié ses procédés sous sa

direction et les avait habilement réalisés en Angleterre, ne fut guère plus heureux lorsqu'il en tenta de nouveau l'application à Paris, en 1815. Le roi Louis XVIII vit avec peine succomber cette tentative sous l'indifférence du public et, désireux d'attacher son nom à quelque entreprise qui pût faire époque sous son règne, il résolut de fournir, sur sa liste civile, les fonds nécessaires aux essais et à l'installation d'une usine pour la production du mystérieux agent. Il s'y trouvait encouragé par les



VUE DES CONSTRUCTIONS ÉLEVÉES EN 1819 SUR LA RUE RICHER

Reconstituée d'après les plans linéaires de l'architecte

résultats obtenus à l'usine érigée, à l'instigation du Préfet de la Seine, pour le service de l'hôpital Saint-Louis, dans un des locaux de cet édifice et qui, au mois de mai 1818, avait reçu la visite des princes de la Maison royale (*Moniteur Universel*, pp. 630, 632). Le mois suivant, l'Intendant des Menus-Plaisirs, M. de La Ferté, partait à Londres, pour s'y renseigner sur l'emploi du gaz dans les salles de spectacle.

Le résultat de cette enquête fut favorable, car le 10 août de la même année, le Ministre de la Maison du Roi donnait connaissance à son collègue de l'Intérieur, du projet que l'on avait formé. L'éclairage au gaz des théâtres offrant des avantages sous le triple rapport « de l'effet lumineux, de la sûreté contre les accidents du feu (?) et de l'économie (1) », son adoption pour l'Opéra et les deux théâtres royaux de la rive droite avait été résolue, mais, limité aux établissements royaux, l'emploi de ce procédé ne pouvait être profitable, il y avait donc lieu de l'étendre aux particuliers. En conséquence, le Ministre de l'Intérieur était invité à s'entendre avec la Ville de Paris pour obtenir le placement des conduites de gaz dans les aqueducs situés aux environs desdits théâtres. L'exploitation ne devant pas être un objet de lucre pour le Roi, c'est l'Opéra, dont la situation était fort précaire, qui était appelé à en recueillir les bénéfices (2).

Pour préparer l'opinion publique, le *Moniteur Universel* publia, dans son numéro du 2 octobre (p. 1164), de curieux détails rapportés par une personne arrivant de Londres, qui ne devait être autre que l'envoyé officiel précité, si nous en jugeons par le ton chaleureux et convaincu de la note insérée et par sa conclusion. On est tenté de sourire aujourd'hui à la lecture de cette note, émerveillés que nous sommes des prodiges de l'électricité; mais, en songeant combien le gaz hydrogène, avec sa variété d'intensité lumineuse et la facilité de l'appliquer à de multiples nécessités, devait paraître éblouissant à ceux qui ne connaissaient que les quinquets fumants, on comprendra leur enthousiasme et l'on n'en discutera point les termes, bien qu'ils soient quelque peu exagérés : « A la lueur rouge et funeste pour la vue que produisaient les quinquets — disait le *Moniteur* — succède une lumière douce, légèrement teinte des couleurs primitives et semblables aux plus pures clartés du jour. » Ce qui surprit surtout, ce fut la simplicité de l'appareil, connu depuis sous le nom de *jeu d'orgue*, permettant de distribuer à volonté la lumière dans toutes les parties du théâtre et d'en modifier l'éclat sur certains points, tandis qu'elle conservait toute sa plénitude sur les autres. En terminant, l'organe gouvernemental annonçait que les administrateurs travaillaient à l'exécution du projet pour l'Académie royale de musique et qu'une maison voisine de ce théâtre — alors rue de Richelieu à l'endroit où se trouve actuellement le square Louvois — était sur le point d'être acquise pour servir de réservoir général.

A ce dernier détail près, la nouvelle était exacte. Par ordonnance du 29 décembre 1818, une somme de 150,000 francs fut consacrée, comme première mise, à la création de l'*Usine royale d'éclairage par le gaz* et, le 16 février 1819, on demandait au Préfet de la Seine, la cession d'une portion (2 arpents et demi) du ter-

(1) L'éclairage de l'Opéra coûtait alors annuellement 65,700 francs.

(2) *Archives nationales*, O<sup>p</sup> 1523.

rain acquis par la Ville de Paris, près de l'abattoir, entre les rues Rochechouart et des Martyrs, laquelle fut consentie le 13 avril, moyennant 11,468 francs. Pendant les travaux de construction et d'installation, survint l'assassinat du duc de Berry (13 février 1820), dans le vestibule de l'Opéra, et l'ordre royal qui en fut la conséquence, de transporter ce théâtre dans la salle Favart, en attendant la construction d'une nouvelle salle rue Le Peletier.

Cette décision n'eut pas pour effet de retarder l'achèvement des travaux. On n'avancait que très lentement par suite des difficultés que présentait l'organisation d'une industrie absolument nouvelle et des études qu'elles entraînaient.

C'est seulement au mois d'août suivant que l'on pût aviser l'Intendant des Menus-Plaisirs que le gaz serait amené au seuil de l'Opéra à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1821, en même temps qu'on l'invitait à faire procéder, pour cette époque, à la pose des tuyaux et des appareils à l'intérieur de la salle. Comme il arrive souvent, les prévisions ne se réalisèrent point. Non seulement l'usine ne put fonctionner que le 30 avril, mais le choix de l'emplacement du gazomètre qui devait être affecté à l'usage particulier de l'Opéra, ne fut approuvé que le 28 mars. On le construisit au fond du terrain de la rue Richer (Cf. notre plan) : la dépense en avait été évaluée à 51,400 francs. Enfin, tout fut prêt, le 6 février 1822, pour la première représentation d'*Aladin ou la Lampe merveilleuse*, opéra-féerie qui semble avoir été spécialement choisi pour faire valoir les avantages du nouveau fluide (1).

Presque aussitôt (3 juin 1822), une décision royale mit fin à l'expérience jugée suffisante, et l'exploitation à laquelle le gouvernement ne pouvait donner, sans risques, le développement dont elle était susceptible, fut cédée à une Société anonyme constituée le 12 décembre, suivant statuts approuvés par la loi du 18 décembre 1822, dans laquelle le Ministre de la Maison du Roi conservait une part importante pour la sécurité des intérêts du Trésor (*Moniteur Universel*, p. 1763). Quant au gazomètre, payé sur le budget des théâtres et installé sur un terrain domanial, il resta affecté spécialement au service de l'Opéra.

Dix ans après, il faillit disparaître, en exécution de l'article 3 de la loi du 2 mars 1832, sur la liste civile du Roi, car il fut compris, avec le Conservatoire et la salle Favart, au nombre des bâtiments à distraire de la dotation de la couronne, pour être employés ou vendus au profit de l'Etat. L'ensemble des constructions : magasins de l'Opéra et gazomètre, était estimé 120,000 francs : le Conservatoire ne

---

(1) La consommation avait commencé dès l'ouverture de la nouvelle salle rue Le Peletier, le 16 août 1821. Précédant l'Opéra, le théâtre des Variétés avait fait usage du gaz dès le 16 mai. La fixation du prix du gaz pour l'Opéra, prévue le 17 août 1820, fut confirmée le 19 décembre 1821, sur le pied de 0 fr. 35 par mètre cube rendu dans le gazomètre de la rue Richer, sous une pression de 12 lignes d'eau, et de 0 fr. 05 par bec et par heure pour les fournitures faites avant l'installation du gazomètre. Du 16 août 1821 au 10 juillet 1822, la dépense s'éleva, pour l'Opéra, à 7,535 fr. 30. (*Archives nationales*, O<sup>1</sup> 1587-88, 1590, 1593.)

l'était que pour 100,000 francs, et la salle Favart pour un million (1). Cette décision n'eut pas de suite. Elle fut annulée par une ordonnance royale du 28 septembre de la même année, portant que les bâtiments du Conservatoire de musique, le gazomètre et les magasins de l'Opéra, rue Richer, ne seraient pas aliénés et resteraient propriété de l'Etat, comme affectés à un service public (2).

La suppression du gazomètre résulta d'un accident imprévu qui, heureusement, se borna à des pertes matérielles. Le jeudi 25 octobre 1859, vers 7 heures du soir, une violente explosion, suivie d'un commencement d'incendie, se produisit tout à coup, jetant l'effroi dans les alentours. Une fuite de gaz qui s'enflamma au contact de la lanterne que portait l'employé chargé des rondes, causa ce sinistre. La commotion fut terrible : les vitres de plusieurs maisons de la cité Trévise se brisèrent, des châssis de croisées furent arrachés et — chose bizarre — beaucoup de serrures se trouvèrent fermées à double tour.

En présence des dangers qu'il faisait courir aux magasins de décors qui, depuis quelques années, avaient pris une grande extension, ainsi qu'à l'École de danse (3) et au magasin élevé, en 1826, pour le service de la direction du matériel des fêtes et cérémonies et du mobilier de la couronne (4), on reconnut qu'il n'y avait aucune nécessité de maintenir le gazomètre sur ces lieux, de même qu'il n'y avait plus aucune utilité, à cette époque, de conserver un réservoir spécial pour l'Opéra, en raison du développement des usines à gaz. Il disparut donc et l'on fut heureux de trouver sa place, en 1857, pour y construire de nouveaux magasins et ateliers en remplacement de ceux qui étaient dans l'ancien Hôtel des Menus-Plaisirs, dont il ne devait plus subsister que la partie occupée actuellement par le Conservatoire.

(1) *Bulletin des Lois*, n° 65, 1<sup>re</sup> partie, pp. 91 et 92.

(2) Lassabathie. *Histoire du Conservatoire*, p. 185.

(3) C'est, dit-on, du séjour de l'École de danse au milieu des magasins où les rats étaient fort nombreux, paraît-il, que le nom de ces mammifères a été donné, bien à tort, aux demoiselles du corps de ballet, rongeurs moins sauvages assurément, mais presque aussi pernicieux, selon de sévères moralistes. L'étymologie donnée par Nestor Roqueplan, dans ses *Nouvelles à la main* (1811), est beaucoup plus exacte. Le vrai rat d'opéra, dit-il, est une fille de 7 à 14 ans, élève, qui porte des souliers usés par d'autres, des châles déteints et des chapeaux couleur de suie, sentant la fumée des quinquets, qui a du pain dans ses poches, qu'elle grignole constamment, et qui fait des trous aux décorations pour voir le spectacle.

(4) Ce magasin fut construit avec les matériaux provenant de la démolition de celui qui s'élevait sur le terrain des Feuillants. (*Arch. nat.*, O<sup>1</sup> 551. Rapport au Roi, 6 sept. 1826.)

## § II. — Affectation définitive au service de l'Opéra.

Affectation du terrain de la rue Richer au service de l'Opéra, en 1851. — Construction de l'atelier de peinture. — Détails sur les anciens et nouveaux procédés de peinture des décors. — Le travail à la journée et aux pièces. — Tarifs.

L'incendie de 1861. — Projet de vente du terrain et de transfert des ateliers et magasins dans d'autres locaux. — Installation provisoire au Palais de l'Industrie. — Vente des matériaux provenant de l'incendie.

Reconstruction rue Richer. — L'École de danse est transférée dans les bâtiments du nouvel Opéra. — Construction d'un hall et d'une nouvelle façade en 1859.

L'incendie de 1894. — Destruction complète du matériel. — Installation provisoire au Palais de l'Industrie. — Nouveau projet d'aliénation et de transfert des magasins.

Si, en quittant les locaux qu'il occupait dans l'Hôtel des Menus-Plaisirs, l'Opéra vit réduire considérablement la surface de ses dépendances (1), il gagna du moins, la jouissance exclusive du terrain et des bâtiments de la rue Richer, qu'il avait dû partager jusqu'alors avec diverses administrations ressortissant, comme lui, à l'État, et, en dernier lieu, avec le Domaine et le Garde-Meuble. La physionomie générale de l'établissement ne fut, tout d'abord, modifiée que par la construction de l'immense atelier de peinture dont les murs ont résisté à deux incendies.

Ce bâtiment, élevé à l'extrémité de la propriété (J), ne se distinguait que par ses proportions, 29 mètres sur 38, et par sa construction spéciale, les murailles devant être assez hautes pour permettre la suspension des grandes toiles de fond, et le sol libre de tous piliers ou colonnes supportant la toiture, pour qu'il soit possible d'étendre complètement lesdites toiles. A l'Opéra actuel, elles ont 21 mètres de hauteur sur 27 mètres 30 de largeur.

Avant 1822, les rideaux ébauchés à terre étaient terminés debout, c'est-à-dire verticalement, dans la position où ils sont placés sur la scène. De hautes et longues murailles étaient donc nécessaires pour les tendre et les appuyer, ainsi qu'un système très compliqué d'échafaudages fixes ou ponts à plusieurs étages, représenté sur la gravure ci-contre extraite du bel ouvrage de M. G. Bapst, *Essai sur l'histoire du théâtre* (2), permettant aux peintres de se porter vers tous les points de la toile. C'était le temps du travail à la journée, que les intéressés n'avaient aucune raison

---

(1) L'Opéra occupait, dans l'Hôtel des Menus-Plaisirs, l'emplacement sur lequel s'élève aujourd'hui l'îlot de maisons borné par le faubourg Poissonnière, la rue Richer, la rue du Conservatoire et la rue Sainte-Cécile; sur le sol de cette dernière, se trouvait le grand atelier de peinture.

(2) *Essai sur l'histoire du théâtre, la mise en scène, le décor, le costume, l'architecture, etc.*, in-8 de 693 pp., par Germain Bapst. Paris, Hachette, 1893.

On peut voir aussi, dans la galerie de la Bibliothèque de l'Opéra, un tableau représentant l'atelier de peinture de la salle Louvois.

de rendre expéditif. Lorsque le travail aux pièces eût prévalu, les décorateurs firent tout à terre : traçage, ébauchage, peinture; les murs ne servaient plus guère qu'à tendre les toiles pour les apprêter. Néanmoins, en transférant l'atelier des Menus sur le terrain de la rue Richer, on reproduisit les dispositions anciennes, que l'on eut assez souvent l'occasion d'utiliser, et auxquelles on doit la conservation de quelques-uns des décors de *Thaïs*. Les toiles en cours d'exécution, qui étaient à terre, ont, comme tout le matériel de l'atelier, échappé à la destruction, mais elles



VUE D'UN ATELIER DE PEINTURE  
DE DÉCORS

ont été mises hors d'usage par la chute des fragments de la toiture et surtout par l'énorme quantité d'eau lancée par les pompes à vapeur.

C'est un travail fort curieux que la confection des décors de théâtre. Le plan conçu, la maquette établie à l'échelle de trois centimètres par mètre, on reporte au fusain, le dessin sur les toiles ou châssis par la méthode du carré. Les contours étant tracés, commence la peinture à l'aide de grosses brosses ou pinceaux à long manche, ressemblant ainsi à des balais, permettant aux artistes de travailler debout. S'ils opèrent sur une toile couchée, les peintres marchent dessus forcément, comme on le voit sur notre dessin; dans le cas contraire, ils en atteignent toutes les parties en se transportant d'étage en étage, en descendant au fur et à mesure de l'avancement de leur travail.

Voilà pour l'exécution matérielle. Nous n'avons pas à insister sur les multiples qualités que doivent posséder les maîtres décorateurs : connaissance particulière de l'optique du théâtre, lois de la perspective, science des proportions, goût, imagination, etc.; ils en donnent journellement des preuves au public dans de merveilleux décors, voués malheureusement à une trop fugitive existence. La rémunération de ces travaux a subi diverses variations. Le dernier tarif, pour l'Opéra, date du mois d'octobre 1861; il fixe comme suit le prix du mètre de peinture (1) :

- 3 fr. 20, paysages avec ou sans habitations;
- 3 fr. 60, marines avec architecture et navires;
- 5 fr. 60, architecture ordinaire;
- 7 fr. 20, architecture des palais;
- 10 fr. 00, architecture fantastique.

Mais, depuis, en raison de la crise théâtrale, une réduction de 25 pour cent, à laquelle les peintres ont dû consentir, a été opérée sur ce tarif. A l'Opéra, ils reçoivent cinq pour cent en sus du prix de la décoration, moyennant quoi leur maquette devient la propriété de l'administration (2).

En avant de l'atelier de peinture, on construisit un petit bâtiment (D) formant l'atelier de menuiserie et les magasins de décorations (K et L), en ayant soin de ménager, tout autour de ces constructions, un large couloir destiné à les isoler des propriétés voisines.

Sept ans après l'achèvement de ces divers aménagements, un nouveau désastre survint — plus considérable que celui causé par l'explosion du gazomètre — dans la nuit du 19 au 20 juillet 1861.

Vers minuit et demi, un terrible incendie éclata soudain, embrasant, en quelques instants, les cent trente-trois décors que renfermaient les magasins. Son intensité était telle qu'il fallut renoncer à sauver le matériel; tous les efforts se concentrèrent pour préserver les maisons attenantes. Malgré tout, il y en eut trois de la cité Trévise qui furent fortement endommagées; enfin, après trois heures de lutte, l'on fut maître du feu. On était parvenu à protéger la salle de l'École de danse, mais, des magasins, il ne restait plus qu'un monceau de cendres noires, et, de l'atelier de peinture, il n'y avait plus que les murs; la toiture en fer s'était écroulée. Nulle mort à déplorer; seul, un caporal de pompiers fut blessé par la chute d'une poutre.

Quant à la cause du sinistre, jamais elle ne fut connue; on constata que toutes les précautions d'usage avaient été prises et que trois rondes avaient été faites

(1) *Règlement relatif aux décorations de l'Opéra*. Imprimerie impériale, 1861.

(2) Une série de ces maquettes est visible dans la galerie de la Bibliothèque de l'Opéra, les autres sont communiquées aux intéressés sur leur demande.

depuis la sortie des ouvriers, mais on ne nous dit pas si ces rondes se faisaient minutieusement dans toutes les parties de l'immeuble ou simplement à la hâte, et avec la seule préoccupation de marquer les compteurs, comme cela se pratique encore trop souvent, par malheur.

De prime-abord, on évalua les pertes à 700,000 francs, puis on s'efforça de réduire ce chiffre en dépréciant matériel et constructions. Pour cela, on alléguait que les décors ne pouvant être utilisés dans la nouvelle salle dont on commençait les terrassements, ils n'auraient donné qu'un médiocre produit à la vente et que la démolition des bâtiments de la rue Richer étant prévue depuis longtemps, le terrain aurait été vendu au profit du Trésor. Il n'en fut pas ainsi, nul ne l'ignore. Près de quatorze années restaient à courir avant la prise de possession de la nouvelle salle; il fallut bien renouveler un certain nombre de décors pour la scène de la rue Le Peletier. Quant au terrain, l'heure de l'aliénation n'était point sonnée; il devait être, auparavant, le théâtre d'un second et non moins terrible incendie.

Ce n'est pas que l'on n'ait cherché à transporter ailleurs le siège du magasin; des propositions furent faites à plusieurs propriétaires, un particulier offrit en location pour 20 ans, un terrain d'environ 3,000 mètres, situé faubourg Poissonnière (n° 97-98-100), et, dans un rapport au Ministre d'Etat, le Directeur de l'Opéra indiquait que l'on trouverait probablement un terrain favorable, au Nord-Est de Paris, entre le faubourg Saint-Denis et l'ancien boulevard extérieur, aux abords de la rue La Fayette, le seul quartier offrant, par cette large voie, des communications faciles avec le Nouvel Opéra (8 mai 1872).

En attendant, une partie du Palais de l'Industrie avait été mise à la disposition de l'Opéra par la Direction des Bâtimens civils. La galerie Sud, côté de l'angle Sud-Ouest, fut réservée à l'atelier de peinture et le dépôt de décors fut installé au rez-de-chaussée du même bâtiment. Les menuisiers travaillaient sous des hangars élevés provisoirement sur le terrain de la rue Richer, qui avait été déblayé, peu de temps après l'incendie, par l'entrepreneur de démolitions, lequel avait acquis les matériaux (60,000 kilog. de fer, 300 stères de bois de charpente en grande partie calcinés), à la vente qu'en avait faite le Domaine, le 6 septembre 1871, sur la mise à prix de 4,000 francs et qu'il paya 8,500. Mais cette situation ne pouvait se prolonger sans entraves pour le service, et, bien qu'en l'espace d'un an l'on soit parvenu à refaire une douzaine de décorations, plus la salle de bal, le Directeur, dans le rapport précité, insistait pour qu'il soit pris une prompte détermination (1).

---

(1) Les décors des ouvrages en cours de représentations qui se trouvaient, lors de l'incendie, sur la scène de la rue Le Peletier ou dans ses dépendances, restés, par conséquent intacts, sont les suivants : *Le Comte Ory* (1828), *Guillaume Tell* (1829), *le Philtre* (1831), *Robert le Diable* (1832), *la Juive* (1835), *les Huguenots* (1836), *la Favorite* (1839), *Lucie de Lammermoor* (1846), *la Vicandière* (1848), *le Prophète* (1849), *le Trouvère* (1857), *Herculanum* (1859),

A ce moment, le terrain de la rue Richer, d'une surface de 3,70 mètres carrés, — la longueur totale est d'environ 130 mètres, — était estimé de quatorze à quinze cents mille francs. On renouça cependant à l'aliéner et les travaux pour la réédification des magasins commencèrent sous la direction de M. Charles Garnier, architecte de l'Opéra. Sauf de légères modifications à l'atelier de menuiserie et quelques améliorations, rien ne fut changé à l'ensemble du plan primitif et les murs de l'atelier de peinture, qui n'avaient rien perdu de leur solidité, furent même conservés. Tout fut prêt et mis à la disposition du théâtre au mois d'août 1873, c'est-à-dire deux ans après le sinistre. L'École de danse, qui avait été préservée, ayant trouvé place, vers 1878, dans les bâtiments du nouvel Opéra, une partie de l'emplacement qu'elle occupait servit à l'agrandissement des magasins (K et L); l'autre forma la cour d'entrée dans laquelle s'opérait le chargement et le déchargement des chariots faisant le service du théâtre. L'augmentation du matériel dont les dimensions s'étaient considérablement accrues pour la scène du nouvel Opéra, amena bientôt l'encombrement des magasins; des châssis et autres objets étaient déposés dans la cour, exposés aux intempéries de l'air. Il fallut donc remédier à cet état de chose.

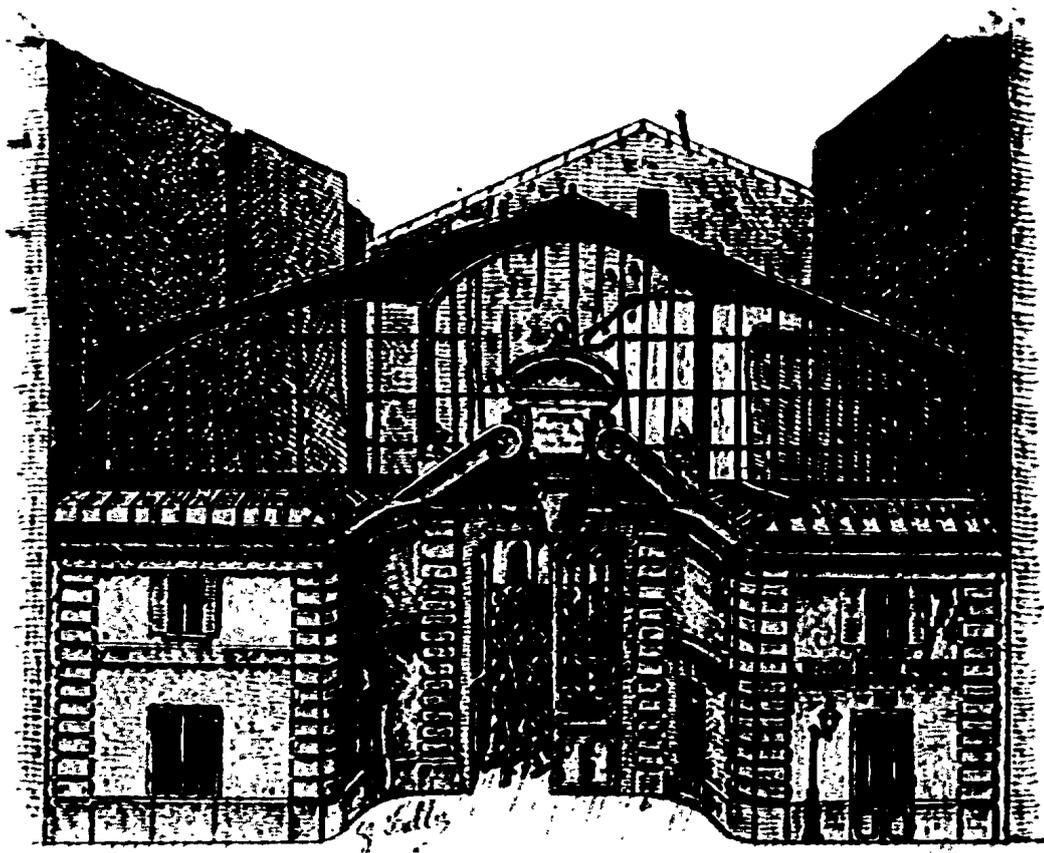
Au mois de juin 1880, la cour fut entièrement couverte par un vitrage reposant sur de hautes fermes métalliques soutenues par des colonnes de même matière, et l'ancienne façade en moellons fit place à l'élégante construction en pierres de taille que représente la gravure ci-après. Au point de vue économique, on en discutera peut-être l'opportunité; mais, n'envisageant que le côté décoratif, on conviendra que ce petit monument est d'un bel effet et qu'il était nécessaire, en plein centre de Paris, de masquer la nudité des bâtiments, inégaux de forme et de hauteur, élevés en arrière. A gauche, le logement du gardien avec dépendances au-dessus; à droite, le poste des pompiers. La porte, plus large, étant placée à plusieurs mètres de l'alignement, le mur extérieur n'est plus semi-circulaire comme autrefois, ses angles sont contournés. Pour ornements, un entablement, des moulures en creux et en relief aux angles. La partie centrale est plus ouvragée. D'abord, le fronton aux lignes brisées, disposées agréablement, avec un cartouche portant, en lettres

*Pierre de Médicis, Papillon (1860), Graziosa ou le Marché des Innocents (1861), et Alceste; soit un total de dix-sept ballets ou opéras, grâce auxquels on évita de faire relâche.*

Un état dressé par le chef machiniste Sacré, en date du 27 juillet, signalait, en outre, les onze ouvrages ci-après comme ayant les toiles au complet : *Moïse (1837), la Muette de Portici (1838), Giselle, la Reine de Chypre (1841), le Diable à quatre (1845), Jovita (1853), les Vêpres siciliennes (1855), le Cheval de bronze (1857), la Magicienne, Sakountala (1858), Semiramis (1860).*

Des huit qui suivent, il ne restait que des fragments : *Don Juan (1834), Charles VI (1833), Othello (1831), L'Âme en peine (1846), Zerline ou la Corbeille d'oranges (1851), Sainte-Claire (1855), le Tanshuvur (1861).*

incrustées et dorées sur marbre rouge, cette inscription : *Opéra, ateliers et magasins des décors* ; ensuite, la haute porte semi-pleine, dont la partie supérieure est ornée d'une grille en fer d'un assez joli dessin.

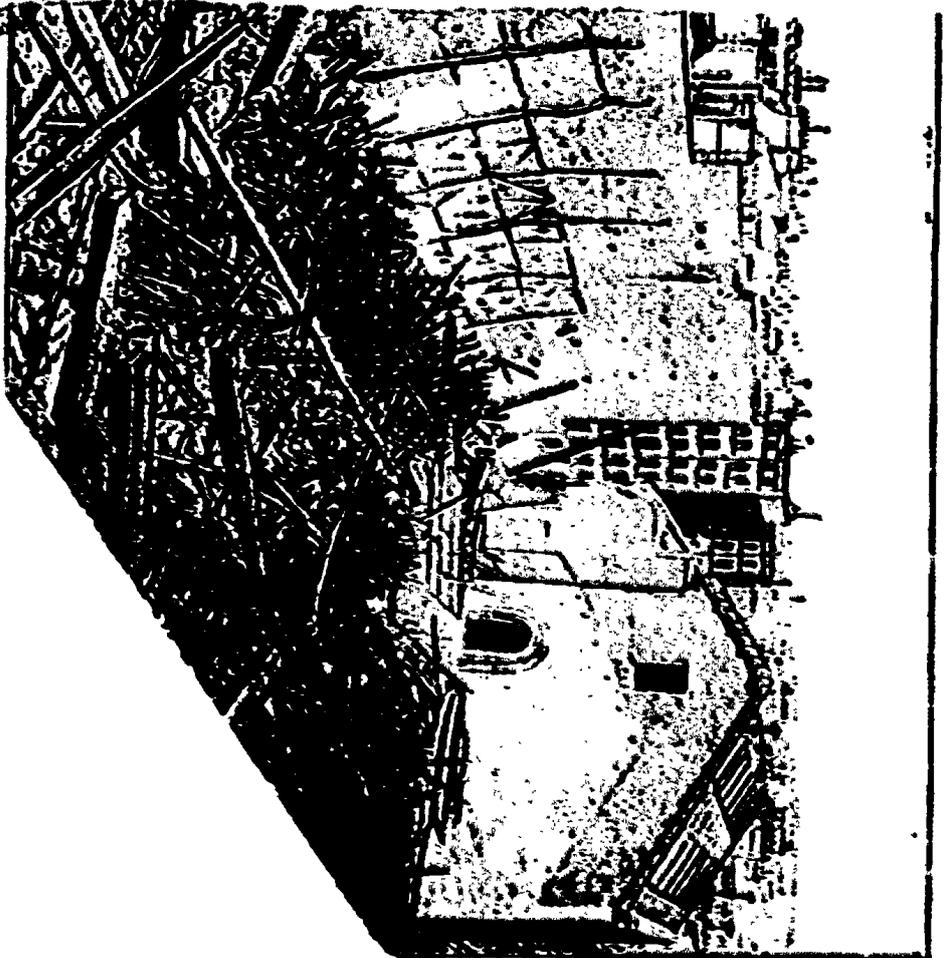
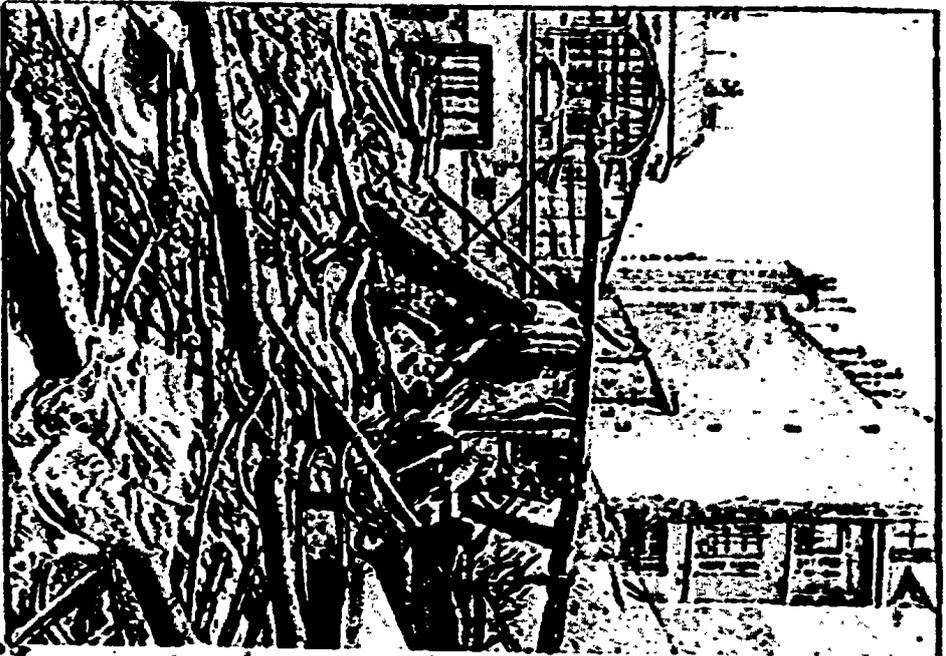


#### VUE DE LA FAÇADE DES ATELIERS ET MAGASINS DE DÉCORS

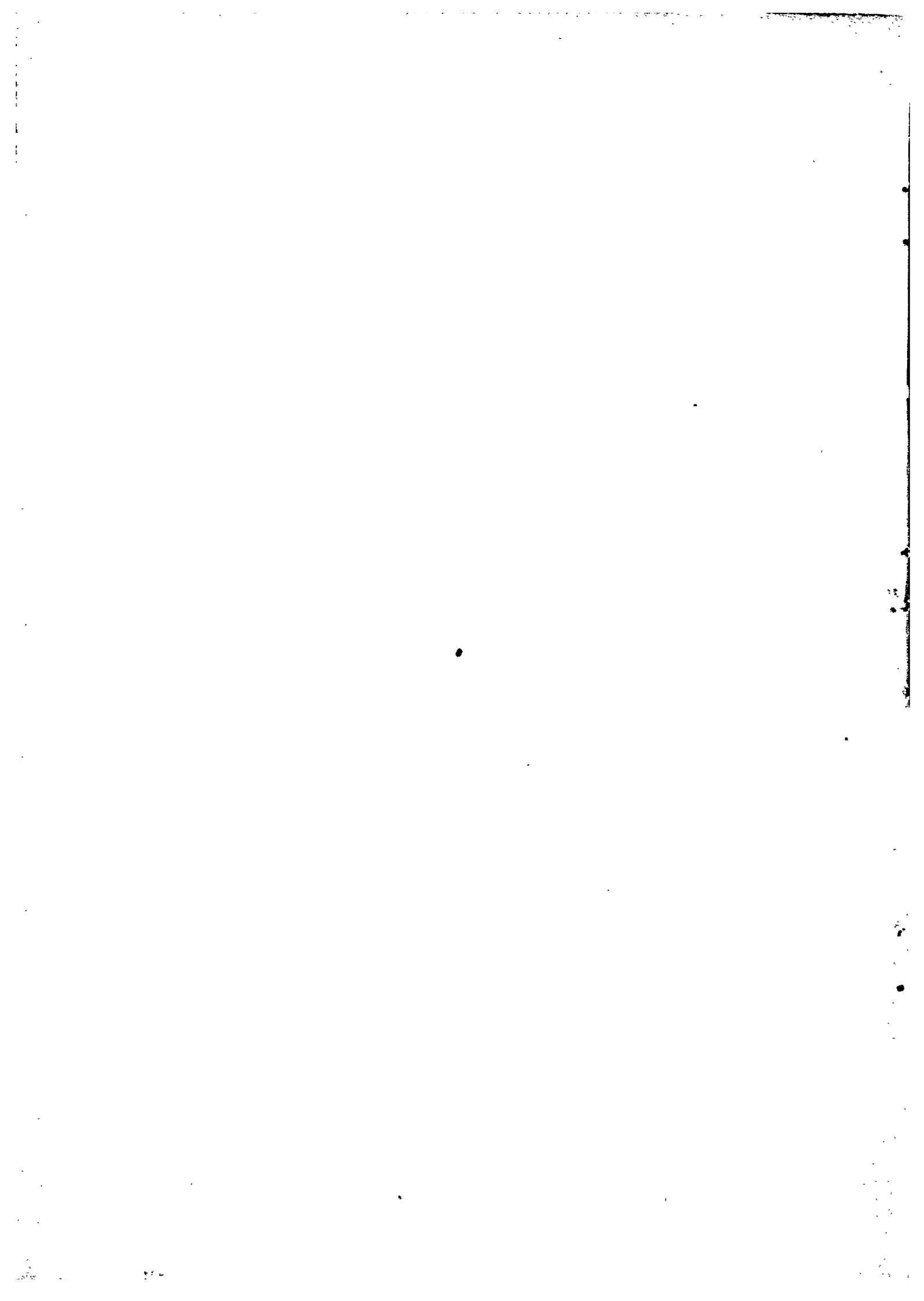
Construite en 1885

Tel était l'état des divers bâtiments formant l'annexe de l'Opéra avant la catastrophe du 6 janvier 1894.

Témoin oculaire du commencement à la fin, c'est-à-dire de huit heures et demie jusqu'à onze heures du soir, nous ne ferons cependant pas le récit du violent incendie qui, en un instant, répandit bien au delà de la capitale, sa vive lueur et anéantit complètement, dans d'énormes flammes au crépitement sinistre, les déco-



**VOIE DES ATTELIERS ET MAGASINS DE DICKENS DE LA RUE RICHER APRES L'INCENDIE**  
D'après des photographies de M. Cu. Iver, communiquées par M. A. Brihauc (*Myonville Photographique*), 109, rue Lafayette



rations accumulées depuis trente ans dans les magasins (1) et qui causa, malheureusement, plusieurs graves accidents dans le personnel des sapeurs-pompiers (2). Les pertes sont considérables, non par la valeur intrinsèque des objets détruits, mais par la somme de travail qu'ils représentent, les dépenses qu'entraînent leur réfection et surtout celle des bâtiments.

Ce qui ne laisse pas que d'étonner, c'est l'espèce d'invulnérabilité de l'atelier de peinture, dont la toiture seule a souffert, sans que les poutres toutefois aient été trop endommagées. Aux murs, sont restés les rideaux en cours d'exécution; les échafaudages fixes ou ponts, avec leur escalier d'accès, sont indemnes, ainsi que divers objets. Quant à l'atelier des menuisiers et aux magasins dans lesquels le feu a pris naissance, ils ont été totalement détruits avec l'outillage et le matériel qu'ils contenaient. On a cependant retrouvé dans les décombres des outils, des fragments de toiles et châssis, mais tout cela rouillé, déformé et hors d'usage. La charpente métallique qui recouvrait la cour du magasin n'a pas été épargnée. Tordues convulsivement, affaissées, les fermes et colonnes qui la formaient prouvent que, s'il présente des avantages à l'art du constructeur, le fer n'offre pas plus de garanties contre le feu, que les charpentes en bois, surtout lorsqu'il sert d'abri à des matières éminemment combustibles. A un certain point de vue, il est même plus dangereux que le bois, pour ceux qui combattent l'incendie. Les grosses poutres et chevrons brûlent plus difficilement, elles se carbonisent lentement et tombent rarement. Le fer, au contraire, ne résiste pas à une chaleur intense, il rougit, se contorsionne et entraîne souvent toutes les pièces auxquelles il est rivé et arrache les pans de murs dans lesquels il est scellé. Si l'on emploie la fonte de fer, l'insécurité est la même.

Les deux vues composant la gravure qui précède (p. 29) représentent, au lendemain de l'incendie, l'intérieur de l'immeuble dans presque toute sa longueur. A gauche, le côté postérieur du bâtiment élevé en 1880 sur la rue Richer; à travers les barreaux du seul fragment de la ferme qui ne soit pas tombé, on aperçoit la maison qui lui fait face et dont l'entrée est rue du Conservatoire, n° 10; quelques colonnes subsistent le long du mur de la maison portant le n° 8 de la rue Richer. La seconde vue, prise du toit de la maison située au 4 de la même rue, montre au milieu, le mur des propriétés de la cité Trévise; en avant se trouvaient les magasins de décors et l'atelier de menuiserie dont le profil de la toiture se voit sur le mur de face de l'atelier de peinture resté debout à l'extrême droite.

---

(1) En dehors des ouvrages du répertoire dont les décors furent refaits après l'incendie de 1851, on en compte, depuis cette époque, plus de 43 nouveaux.

(2) Un lieutenant fit une chute du haut du toit d'une maison voisine dans la cour de cette maison; un écaillon tomba dans l'ardente fournaise d'où il fut retiré horriblement brûlé. Le premier vient d'entrer en convalescence; le second, qui a survécu par miracle, est encore à l'hôpital Saint-Martin.

Pas plus qu'en 1861, l'Opéra n'a été obligé d'interrompre ses représentations, grâce au matériel contenu dans les coulisses. Onze décorations complètes ont ainsi échappé au désastre; ce sont celles de *Faust*, qui venaient d'être refaites, des *Huguenots*, de *Samson et Dalila*, de *Sigurd*, de *Salammbô*, de *Giocandine*, de la *Valkyrie*, de *Lohengrin*, de *Déidamie*, des *Deux Pigeons* et de la *Maludetta*. Il faut ajouter à cette liste le vaisseau de l'*Africaine*, une grande partie du ballet la *Korrigane*, dont la reprise était imminente (elle a eu lieu treize jours après), et la salle de bal, qui était équipée au moment de l'incendie. Au Palais de l'Industrie, se trouvaient les décors de trois autres ouvrages, le *Mage*, le *Roi de Lahore* et *Françoise de Rimini*. Comme en 1861, cet édifice accorde un refuge provisoire aux décorateurs.

De même qu'à cette époque, on a aussi parlé de l'aliénation du terrain de la rue Richer en y joignant, cette fois, celui du square Louvois où sont déposés les décors de l'Opéra-Comique.

On connaît l'économie du projet, qui consiste à trouver dans le produit de la vente de ces immeubles, les ressources nécessaires à la construction de nouveaux magasins et ateliers. L'emplacement proposé est situé aux fortifications, bastions 33 et 34, près la porte de Clichy, à l'extrémité de l'avenue de ce nom. L'entente est faite, paraît-il, entre les Ministres de la Guerre, des Beaux-Arts et la Direction des Bâtiments civils, mais on n'en est pas encore à la période d'exécution. D'après le devis de M. Ch. Garnier, la construction reviendrait, dit-on, à 900 francs le mètre carré; elle ne coûterait que 60 francs avec celui de M. Berlier. L'écart est sensible et peu fait pour amener une prompt solution.

L'avenir nous dira si l'historique des magasins de la rue Richer se termine réellement avec l'incendie du 6 janvier dernier.

